



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250  
Tél. 05 61 27 63 43  
[Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT  
AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS

Arrêté n°09.2025

Le maire de la Commune de VAUDREUILLE (31250)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,  
Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,  
Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,  
Vu la demande en date du 20 Janvier 2025, d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE, représentée par son Président Mr Nicolas LE HIR, en vue de l'organisation du Triathlon de REVEL/ST FERREOL.

Arrête

**Article unique :** Le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie du Samedi 14 Juin 2025 au Dimanche 15 Juin 2025 de 08h00 à 20h00, à l'occasion de l'organisation du Triathlon REVEL/ST FERREOL, à charge pour le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A Vaudreuil, le 7 Février 2025

Le Maire, J. LAGOUTTE

